



Comparaison des prestations flex kolping et hospita flex

De nombreuses prestations sont identiques dans votre assurance complémentaire d'hospitalisation actuelle **flex kolping** et l'assurance **hospita flex** comparable. Nous avons dressé ci-dessous la liste des principales différences et marqué en vert la prestation la meilleure pour vous.

	flex kolping	hospita flex
Séjours hospitaliers		
Traitements hospitaliers	100% des coûts moins la participation des coûts: <ul style="list-style-type: none"> • Demi-privée: 35% des coûts, jusqu'à CHF 2'000.- par année civile • Privée: 50% des coûts, jusqu'à CHF 4'000.- par année civile 	100% des coûts moins la participation des coûts: <ul style="list-style-type: none"> • Demi-privée: 15% des coûts jusqu'à CHF 1'500.- par année civile • Privée: 25% des coûts jusqu'à CHF 4'500.- par année civile • Pour les familles: jusqu'à CHF 4'500.- par année civile
Séjours dans les hôpitaux psychiatriques	100% des coûts, jusqu'à 90 jours par année civile	Jour 1-90: 100% des coûts Jour 91-180: forfaits journaliers en 3 années civiles
Réhabilitation	100% des coûts, jusqu'à 90 jours par année civile	En 3 années civiles: Jour 1-60: 100% des coûts Jour 61-180: forfaits journaliers
Rooming-in (rester avec l'enfant dans la même chambre d'hôpital)	Pas de couverture des coûts	50% des coûts, jusqu'à CHF 50.- par jour
Traitements volontaires à l'étranger	Pas de couverture des coûts	Prise en charge des frais supplémentaires qui auraient résulté d'un séjour dans un hôpital de référence du canton de résidence par rapport à la division générale et à la division assurée



Transports		
Transports médicalement nécessaires jusqu'au médecin ou à l'hôpital, rapatriement	100% des coûts	CHF 30'000.- par année civile, y compris les opérations de sauvetage et de récupération
Opérations de recherche, de sauvetage et de dégagement	Jusqu'à CHF 20'000.- par année civile	Opérations de recherche: pas de couverture des coûts
Maternité		
Accouchement à l'hôpital	Couverture comme pour la maladie. Délai d'attente: 365 jours Prise en charge des frais d'hospitalisation du nouveau-né sain jusqu'à un maximum de 10 jours, à condition qu'il soit assuré auprès de Sympany	Couverture comme pour la maladie. Délai d'attente: 270 jours Prise en charge des frais d'hospitalisation du nouveau-né sain jusqu'à un maximum de 10 jours, à condition qu'il ou la mère soit assuré auprès de Sympany
Accouchement dans une maison de naissance reconnue	Stationnaire: analogue «Accouchement à l'hôpital» Ambulatoire: pas de couverture des coûts	90% des coûts, jusqu'à CHF 2'000.- par accouchement
Aide familiale après l'accouchement	Pas de couverture des coûts	Après l'accouchement à l'hôpital: jusqu'à CHF 70.- par jour, CHF 980.- au maximum Après l'accouchement à domicile/ambulatoire: jusqu'à CHF 105.- par jour, CHF 1'470.- au maximum
Coûts des soins prescrits par un médecin		
Soins infirmiers à la maison	CHF 50.- par jour, jusqu'à CHF 1'500.- par année civile	Pas de couverture des coûts
Aide à domicile	CHF 50.- par jour, jusqu'à CHF 1'500.- par année civile	CHF 35.- par jour, jusqu'à CHF 490.- par année civile Pour les personnes ayant des enfants à charge: CHF 70.- par jour, jusqu'à CHF 980.- par année civile



Cures

prescrits par un médecin

Cures balnéaires

CHF 30.- par jour, pour un minimum de 14 jours et un maximum de 21 jours par année civile

CHF 20.- par jour, jusqu'à 21 jours par année civile

Cures de convalescence à la suite d'une hospitalisation

CHF 30.- par jour, pour un minimum de 14 jours et un maximum de 21 jours par année civile

CHF 70.- par jour, jusqu'à 21 jours par événement

Cet aperçu des prestations doit vous faciliter la comparaison des prestations. Toutefois, seules la loi, les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Dispositions complémentaires sont déterminantes pour le versement des primes: [sympany.ch/fr/cga](https://www.sympany.ch/fr/cga)